

Conseil d'école de l'école élémentaire Michel Peyramaure
Mardi 13 juin 2023

Présents	Municipalité	Mme Colasson (conseillère municipale), M. Rupage (chef de service éducation), Mme Doursenne (coordinatrice périscolaire)
	IEN	Mme Nogue
	Représentants des Parents d'élèves	M. Timbal, Mme Couraud, Mme Ibanez-Degrand, Mme Matéos, Mme Barrier, Mme Arnoux, Mme Desprez, Mme Bourlois, Mme Goursat,
	Enseignants	M. Helstroffer, Mme Laumond, M. Cid, Mme Pitous, Mme Besombe, Mme Passier, Mme Pégourdie, M. Nouaille, Mme Guiraud, Mme Lesage, Mme Perdereau, Mme Chabrol, Mme Borderie, M. Hercend
	DAR	Mme Tronc (cheffe de service)
Absents excusés	DDEN	Mme Chastang
	Représentants des Parents d'élèves	M. Bastien-Poésy
Absents non-excusés	Représentants des Parents d'élèves	M. Fougeroux, Mme Monsarrat, Mme De Souza, Mme Bouygues

Le quorum étant atteint, le conseil d'école est ouvert à 18h00, sous la présidence de M. Hercend, Directeur. Mme Mateos, représentant des parents, et Mme Guiraud, enseignante, assurent le secrétariat de séance.

Compte-rendu

1) Bilan année scolaire 2022/2023

A) Effectifs :

Effectif total: 252 élèves

- par classe :

CPA : 17 - CPB : 17 - CPC : 16 - CE1 A : 22 - CE1 B : 22 - CE2A : 25 - CE2 B : 25

CM 1 A : 19 - CM1 B : 21 - CM1C : 21 - CM2 A : 23 - CM2 B : 24

- par niveau : CP : 50 - CE1 : 44 - CE2 : 50 - CM1 : 61 - CM2 : 47

- par cycle : cycle 2 : 144 élèves - cycle 3 : 108 élèves

B) Fonctionnement :

- Sécurité : M. Hercend rappelle qu'un exercice incendie a eu lieu le lundi 20 mars. Au cours de cette année scolaire, les 4 exercices réglementaires liés à la sécurité ont été réalisés.

- Dispositif PHARE : Suite à un questionnaire des représentants des parents d'élèves, M. Hercend indique qu'il n'y a pas eu de déclenchement du dispositif Phare cette année. Il y a eu des relations conflictuelles entre élèves mais pas de situation nécessitant le déclenchement de ce dispositif.

C) Parcours pédagogiques :

1) Parcours artistique et culturel : M. Hercend présente ce parcours :

- Ecole et cinéma : 7 classes inscrites cette année et elles ont terminé leur programme avec le film « Jiburo ».

- Concert JMF : 5 classes inscrites et elles ont terminé leur programme de l'année par le concert « L'ours et la louve » pour le C2 et « Potsikeï » pour le C3.

- Atelier au musée Labenche : Suite à la réouverture du musée, 8 classes ont bénéficié d'un atelier-visite.

- Festival du film de Brive : Dans le cadre du festival, 7 classes ont assisté à la projection du film « La reine des neiges » version 1957.

- Présentation d'instruments au conservatoire de Brive : 7 classes ont bénéficié de ces présentations d'instruments en se rendant au Conservatoire de Brive.

2) Parcours Sport : Pour cette fin d'année scolaire, M. Hercend informe que le programme EPS s'est déroulé correctement avec l'apport très professionnel de Romain Moreau, ETAPS de la ville de Brive en CDD. Il précise qu'il y a eu l'annulation de la rencontre rugby suite à un différent entre l'USEP et la mairie de Brive. M. Rupage précise que le terrain d'honneur n'était pas accessible mais que la Mairie proposait deux terrains et que l'USEP a refusé.

3) Parcours citoyen : M. Hercend présente ce parcours :

- Les 3 classes de CM1 ont bénéficié des interventions de M. Delmond du Sirtom de l'Agglo de Brive sur le tri

des déchets et le recyclage des déchets.

- La classe de CE2B a fait un atelier aux archives de Brive avec visite de la salle du conseil municipal en compagnie d'une élue en la personne de Mme Colasson.

- Pour la fête de la musique, les classes de CE2A, de CE2B, de CM1C et de CM2 vont aller chanter aux résidents de l'EPHAD qui se trouve à proximité de l'école et partager un goûter avec eux.

4) Sciences et technologie: M. Hercend informe qu'au cours de cette année scolaire, 8 classes ont participé à des cycles sciences et technologie au CRTS avec l'enseignant rattaché à ce dispositif, M. Leal Esteves.

D) Vie de l'école :

M. Hercend rappelle les différents événements de la vie de l'école depuis le dernier conseil d'école :

- Disparition de Michel Peyramaure : Celle-ci a eu lieu le samedi 11 mars et l'école lui a rendu hommage au cours de la semaine suivante.

- Journée nationale de l'autisme : Les élèves ont participé à des ateliers de sensibilisation à l'autisme organisés par les personnels du Dispositif d'Autorégulation de l'école. En classe, ils ont préparé des cocardes ou des autocollants.

- Courir à Brive : Le 28 avril, 78 élèves de l'école ont couru au nom de l'école à l'occasion de l'événement sportif « Courir à Brive ». L'école s'est classée deuxième au challenge école.

2) Projets

A) Projets pédagogiques:

- Projet revégétalisation cour cycle 3 : M. Rupage présente ce projet à l'aide d'une vidéo. Ce projet a été élaboré en collaboration entre l'équipe enseignante et la mairie afin de déterminer au mieux les besoins. Il comporte différentes zones avec un fronton sportif, un kiosque, des tables en bois, des jeux thermocollés et une piste de course. La réfection du sol sera faite en un enrobé drainant et des pentes douces pour la récupération des eaux de pluies afin d'irriguer les plantes. Il permettra de créer des îlots de fraîcheur grâce à la plantation d'arbres de différentes essences. Les travaux devraient débuter le 10 juillet et se terminer le 31 août. Les plantations auront lieu à l'automne et il est prévu que ces plantations soient réalisées par les élèves de l'école avec l'appui des agents de la collectivité des services espaces verts. Mme Chabrol questionne sur le positionnement de la piste de courses et l'implantation de l'allée d'arbres devant les classes.

- Projet CNR « Notre école faisons la, ensemble » sur le thème de « La cour, lieu de jeux et d'activités physiques » : M. Hercend indique que le projet a été déposé et qu'il passera en commission au rectorat le 15 juin. Si le projet est validé et si la gestion financière est possible, ce projet permettrait d'aménager la cour cycle 2 et l'achat de matériel de sport pour les 2 cycles. M. Rupage indique que si ce projet est validé, le déblocage de fonds pourrait transiter soit par la mairie, soit par un collège de proximité, soit par l'académie (30 % du montant du projet seraient versés de suite puis 70% sur présentation des factures). Les fonds ne peuvent pas transiter par le compte des coopératives scolaires. L'académie pourrait effectuer l'achat grâce aux fonds alloués et ferait ensuite le transfert de propriété à la collectivité. Ce montage financier reste à définir.

- Projet Erasmus : M. Hercend indique que le projet a été déposé pour l'année 2023 et que la validation sera au mois de juillet. Ce projet consiste en des échanges avec une école danoise.

B) Sorties pédagogiques :

M. Hercend présente les sorties pédagogiques de fin d'année :

- CPA + CPB + CPC : sortie à la journée à la réserve zoologique de Calviac (Dordogne)

- CE1 A + CE1 B : sortie à la journée sur le thème de la préhistoire : grottes de Cougnac et à maison du Piage (Lot)

- CE2 A + CE2 B : séjour USEP de 3 jours à Bugeat qui a eu lieu au mois de mai.

- CM1A + CM1B + CM1C : sortie à la journée à la Cité de l'Espace à Toulouse

- CM2A : sortie découverte de Brive

C) Fête de l'école :

M. Hercend rappelle que pour finaliser le projet musique autour du thème « Voyage d'un continent à un autre » avec Agnès Chassagnac, professeure au conservatoire de Brive, les élèves et les enseignants présentent un spectacle le vendredi 30 juin 2023 à partir de 19h30. Pour cette fête d'école, l'APE organise un point buvette-restauration.

3) Préparation rentrée 2023

A) Effectifs :

L'effectif prévu est de 237 élèves qui seront répartis sur 12 classes en sachant que les départs de l'école ont été comptabilisés mais qu'il va sûrement y avoir des arrivées. Il y a une baisse des effectifs mais encore des effectifs conséquents avec l'inclusion de 10 élèves ayant des Troubles du Spectre Autistique dans le cadre du dispositif d'Autorégulation.

Par niveau, voici les effectifs :

CP : 37 CE1 : 53 CE2 : 44 CM1 : 48 CM2 : 57

Pour les futurs élèves de CP, M. Hercend précise qu'une réunion-visite de l'école sera organisée lundi 3 juillet à 18h.

B) Organisation pédagogique :

1) Equipe pédagogique : M. Hercend informe que l'équipe pédagogique reste stable et que le seul départ de l'école est M. Cid qui sera remplacé par un enseignant qui reste à nommer.

2) Répartitions pédagogiques : M. Hercend précise que les répartitions pédagogiques se décident en conseil des maîtres. Il indique que la répartition qui est envisagée ne sera définitive qu'à la veille de la rentrée 2023 car elle peut subir des changements au cours des mois de juillet et d'août. La rentrée aura lieu le lundi 4 septembre 2023. De plus, il précise que les répartitions des élèves dans les classes se font avec comme critère prioritaire le critère pédagogique et qu'elles ne seront transmises que fin août.

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Effectif	37	53	44	48	57
Nombre de classes	2	3	2	2	3
Effectif par classe	18/19	17/18	22	24	19
Enseignants	-M. Helstroffer -Mme Laumond	-Mme Pitous -Mme Besombe -Enseignant à nommer	-Mme Passier -Mme Pégourdie	-M. Nouaille -Mme Guiraud	-Mme Perdereau -Mme Chabrol -Mme Lesage

3) Dispositif d'AutoRégulation : Mme Tronc informe des changements au sein de l'équipe médico-sociale du DAR : départ de Mme Audrey Mieussens, éducatrice, et de Mme Camille Chauffour, ergothérapeute. Elle précise que le poste d'ergothérapeute sera remplacé et qu'il y aura 3 éducateurs dans l'équipe comme indiqué par le cahier des charges.

C) Règlement intérieur :

M. Hercend propose une réactualisation du règlement intérieur demandé par le conseil des maîtres :

Vie scolaire : “- Sont interdits les chewings-gums, magazines, cartes à échanger, jeux électroniques, argent,...”
à ajouter : *montres connectées*

“- L'élève doit se présenter à l'école dans une tenue correcte et adaptée.”

à ajouter : *à proscrire : les tongs, les mules, les pantalons à trous, les shorts très courts, les hauts courts au dessus du nombril (crop tops)*

Il propose le vote de ce règlement pour qu'il soit effectif dès la rentrée 2022.

Nombre de votants : 22 Pour : 22 - Abstention : 0 - Contre : 0

D) EPS :

Pour la rentrée 2023, M. Hercend précise qu'il a été informé que la mairie diminuait le temps d'intervention des ETAPS. Ainsi, les ETAPS n'interviendront plus que pour un cycle par classe au cours de l'année.

Le conseil des maîtres de l'école élémentaire regrette cette décision car elle se fait au détriment des élèves qui ne vont plus bénéficier de l'intervention d'ETAPS qui apporte leurs compétences techniques et que cette décision survient dans le cadre de la campagne pour les JO 2024 et du développement de l'activité physique à l'école.

Question des représentants des parents d'élèves : *Les éducateurs municipaux intervenant dans les écoles (sur des sessions de sport ou des projets danse, cirque etc...) seraient au nombre de 3 ou 4 à la rentrée de septembre 2023 alors qu'ils étaient 11 il y a 4 ans. Athlétisme, gym ou sports collectifs seraient impactés. Pourquoi cette diminution ? Est-ce une volonté de la mairie de mettre fin à ces interventions ? Comment ces intervenants vont être remplacés ? (recours à des contrats privés ou associatifs) ? avec quel financement ?*

M. Rupage précise que la présence de ces ETAPS sera maintenue pour le socle de préconisations de l'Education Nationale : le savoir nager/ aisance aquatique (de la grande section au CM2), le savoir rouler (en CP et CE1), les activités « pleine » nature au lac du Causse (en CM2) et un cycle EPS au choix des enseignants (en CE2 et CM1). L'école pourra continuer de bénéficier de certains créneaux au gymnase Jean Lurçat. Les transports pour les activités sans la présence des ETAPS ne seront pas financés par la mairie. M. Rupage rappelle qu'il n'y a pas d'obligation pour la collectivité de financer ces transports. Concernant les marchés publics, une différence de tarif a été repérée : pour un même trajet, 50 euros de moins si l'école sollicite le transporteur en direct. Les marchés publics transports sont revus tous les 4 ans.

4) Coopérative scolaire

M. Hercend, trésorier de la coopérative scolaire, informe que la coopérative scolaire possède deux comptes à l'heure actuelle : un compte à la banque postale qui va être soldé fin juin et un au crédit agricole qui a été ouvert

au cours de cette année. Au niveau financier, le solde actuel sur le compte de la Poste est de 4 884 € et sur le compte crédit agricole 941€. Mais il reste des factures à régler.

5) Questions matérielles

A) Informatique :

Lecture du courrier envoyé par les représentants des parents d'élèves de l'ensemble des 25 écoles élémentaires et maternelles brivistes, à Monsieur le Maire, Madame Taurisson (1^{ère} adjointe Famille Education) et Monsieur Rupage (responsable service éducation) le 14 mai 2023 afin d'alerter sur la situation actuelle du parc informatique des écoles et solliciter l'étude d'un plan pluriannuel d'investissement pour l'équipement et la maintenance du matériel informatique (courrier en annexe).

M. Rupage indique qu'un courrier de réponse est actuellement à la signature de Monsieur le Maire et sera transmis aux représentants des parents d'élèves. Il précise que la collectivité remplace si besoin les rétroprojecteurs en fin de vie et assure les réparations. Il ajoute et qu'il est possible pour les enseignants d'aller chercher des financements de leurs projets pour s'équiper au niveau numérique auprès, par exemple, du dispositif « notre école faisons là ensemble ».

La mairie réfléchit à la possibilité pour les enseignants de réaliser en mairie des photocopies couleurs pour les maternelles ou enfants en situation de handicap. Un quota pourra être fixé et serait pris sur les crédits pédagogiques alloués aux enfants : 30 euros pour un enfant de maternelle, 45 euros pour un enfant de l'élémentaire.

Les enseignants interpellent M. Rupage sur le montant alloué qui n'a pas suivi l'inflation et n'aurait pas été réévalué depuis 20 ans. Il confirme que ce montant n'a pas été réévalué depuis au moins 2014, ni à la hausse, ni à la baisse.

B) Amiante à l'école : *Question des représentants des parents d'élèves : Est-ce que le dossier technique amiante de l'école (obligatoire pour toutes les écoles construites avant 1997) mentionne des bâtiments amiantés pour l'école élémentaire Peyramaure ? Si oui, est-ce que les enfants et le personnel y sont en contact ?*

M. Rupage informe que le dernier diagnostic remonte à janvier 2023 et qu'il y aurait de l'amiante dans les cheminées des logements qui jouxtent l'école, dans les poteaux du préau et le revêtement au sol du préau. Il précise que la mairie investit chaque année 90 000 euros dans le désamiantage. L'entreprise qui effectue le diagnostic prend des photos et rédige un rapport. Il existe 3 niveaux de diagnostic : EP : évaluation périodique, AC1 : action corrective niveau 1 : des travaux sont à prévoir et AC2 des travaux de grande ampleur sont à entreprendre.

A l'école élémentaire Michel Peyramaure, le niveau AC2 n'est pas atteint.

C) Travaux à envisager :

- Rideaux : M. Hercend demande le lavage des rideaux. M. Rupage répond qu'ils sont anti-feu, donc non lavables. Par contre, ils peuvent être dépoussiérés.
- Sol : M. Hercend signale qu'il y a des plaques de carrelage qui se décollent et qui sont dangereuses : salle de motricité en cycle 3 (salle 69), salle de classe (salle 29).
- Cour cycle 2 : M. Hercend demande d'aménager le tour des arbres dans la cour du cycle 2 afin d'éviter que les enfants ne grattent la terre. M. Rupage suggère de voir avec les services techniques espaces verts.

6) Questions diverses

A) Cantine : *Question des représentants des parents d'élèves : Nous avons conscience que les enfants sont nombreux et que l'organisation de ce temps n'est pas des plus évidente ; malgré tout, certains enfants se plaignent du rythme imposé et aimeraient avoir davantage de temps pour déjeuner. Pouvez-vous rappeler les temps disponibles pour les repas ?* Mme Doursenne indique que 210 à 220 enfants prennent leur repas chaque jour au restaurant scolaire. L'équipe périscolaire est en faveur d'un déjeuner calme et peu chargé en nombre d'élèves (60 enfants par tour de cantine). Le temps de repas pour les CP/CE1 voire CE2 est de 45 à 50 minutes. Le temps de repas pour les CM1/CM2 est de 40 à 45 minutes. M. Rupage rappelle qu'il est préconisé 1h30 de pause méridienne et que 2h de pause sont actuellement mises en place.

B) Sécurité aux abords de l'école :

Questions des représentants des parents d'élèves :
- Les entrées / sorties d'école : Toutes n'ont pas accès au même niveau de sécurité avec des barrières : une harmonisation serait la bienvenue. La sortie des CM2 par exemple est bien plus sécurisée que celles des classes de CP et de CM1. Pourquoi toutes les sorties n'ont pas le même niveau de sécurité avec des barrières de sécurité ? M. Rupage indique qu'à l'origine, il y avait 2 entrées avenue Mozart. Suite aux réorganisations recommandées dans le cadre du protocole sanitaire, 5 entrées sont aujourd'hui utilisées et que poser des barrières pourrait gêner le passage de la balayeuse, des pompiers ou encore celui du camion de livraison des repas. Il questionne sur la pertinence de maintenir toutes ces entrées et la possibilité d'échelonner les sorties. M.

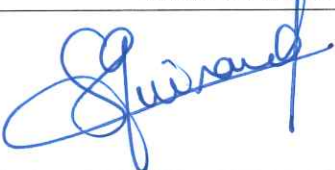
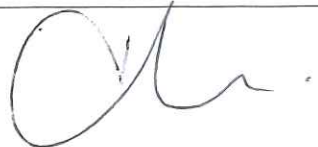
Hercend précise que les différentes entrées et sorties permettent une plus grande fluidité et que le conseil des maîtres va malgré tout y réfléchir.

- Le stationnement : De nombreux véhicules stationnent à cheval sur la route et sur le trottoir (rue Berlioz et rue Alexandre Daudy par exemple) et empêchent la circulation des piétons. De plus, des véhicules de service, appartenant aux services municipaux basés au CCAS, stationnent sur ces emplacements. Ne serait-il pas possible qu'ils utilisent leur propre parking et, ainsi, permettre ainsi aux enseignants et aux parents de se garer ? Il est également sollicité qu'une nouvelle place de stationnement pour personne à mobilité réduite puisse être matérialisée proche du portail de sortie des enfants bénéficiant du dispositif d'autorégulation. M. Rupage prend note de ces questionnements.

- Circulation aux abords de l'école : Il semblerait que la portion de la rue Alexandre Daudy située entre l'avenue Mozart et la rue de la Concorde soit à nouveau à double sens ce qui n'est pas très clair pour les véhicules et les piétons, or cette portion est très empruntée lors des entrées et sorties d'école. Est-ce que la signalisation pourrait insister ? M. Rupage prend note et informe que des modifications de sens de circulation vont intervenir avec les travaux avenue Maillard et qu'une réunion d'information publique est organisée le mardi 20 juin 2023 à 19h salle Georges Brassens. De plus, des décisions collégiales pourraient être prises concernant les aménagements autour de l'école via les conseils de quartier.

C) Livodrome : M. Rupage informe que Le 7 juillet, le « Livrodrome » fait escale à Brive, place de la Guierle de 10h à 18h dans le cadre du « Tour de France de la lecture » et que les élèves de CM2 peuvent y participer.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil d'école est clos à 20h10.

<i>Représentant des Enseignants</i>	<i>Représentant des Parents</i>
Mme Guirand	Mme Mateos
	

Le Directeur
M. Hercend

